



Lundi 29 novembre 2021

Monastère Notre-Dame du Saint Désert

## Communiqué de presse

### Déclaration finale du Chapitre Général des sœurs de Bethléem

Le Chapitre Général extraordinaire des Sœurs de Bethleem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint Bruno, s'est réuni du 30 octobre au 23 novembre 2021 au monastère de Notre-Dame de la Gloire-Dieu aux Montsvoirons et a réuni 68 sœurs capitulantes (les sœurs prieures et des déléguées élues de chaque monastère) ainsi que les deux assistants apostoliques Père Jean Quris et Mère Geneviève Barrière o.s.b.

Ce Chapitre a été marqué par la profondeur et la vérité des échanges entre les sœurs capitulantes. La question des abus d'autorité et des abus spirituels a été au cœur des interventions, des échanges, des décisions. L'intervention de membres de la cellule d'écoute mise en place en janvier 2021 a permis d'avancer dans ces prises de conscience, les graves conséquences de tels dysfonctionnements sur les personnes, de regarder le chemin déjà parcouru notamment par le travail sur les nouvelles constitutions et ce qu'il reste à faire. « *Nous sommes conscientes que, même si ce Chapitre veut marquer un point de non-retour dans notre travail de réforme, il exige un changement de mentalité qui est difficile et demandera du temps et de la persévérance.* » ont écrit les sœurs capitulantes dans une déclaration finale, élaborée et votée à la fin du Chapitre général.

Par cette déclaration (disponible ci-dessous et sur le site internet <https://www.bethleem.org/annonces.php>), les sœurs capitulantes veulent témoigner, notamment à toutes les personnes qui ont été blessées par la communauté, de leur prise de conscience et de leur détermination à poursuivre le chemin de réformes engagé avec l'aide des assistants apostoliques depuis 2017.

Pour poursuivre ce travail, le Chapitre Général a élu sr Emmanuel Prieure Générale ainsi que le nouveau Conseil Permanent qui comporte, en plus des assistants apostoliques, père Jean Quris et mère Geneviève Barrière, 3 sœurs conseillères sortantes (sr Paola, sr Laure-Marie, sr Mia) et 3 nouvelles

sœurs (sr Gemma, sr Christia, sr Liesse-Myriam). La composition de ce nouveau Conseil manifeste la recherche à la fois de continuité et de renouvellement dans le gouvernement.

Lors de ce Chapitre, les nouvelles Constitutions ont été votées par l'assemblée des capitulantes. Elles seront remises prochainement à la Congrégation des religieux à Rome en vue d'une approbation.

Dans leur déclaration finale, les sœurs capitulantes ont souligné les chantiers prioritaires dont le nouveau conseil doit se saisir, et en particulier la formation des prieures et des sœurs formatrices ainsi que les prochaines visites canoniques qui devront être orientées vers l'évaluation et la mise en acte des décisions du Chapitre général, des préconisations de la cellule d'écoute et la mise en œuvre des Constitutions. Ces visites seront faites en priorité dans les monastères où la prieure est arrivée au terme de son mandat, en vue d'élire une nouvelle prieure. Dans la déclaration finale, elles soulignent également l'importance de « *faire appel, chaque fois que cela s'avère nécessaire, à des aides externes, susceptibles de nous aider à évaluer et à poursuivre nos travaux de réforme.* »

C'est animées d'une profonde reconnaissance envers l'Eglise et d'une espérance enracinée dans le Christ, Lui qui est le Chemin, la Vérité et la Vie, que nous nous engageons dans cette nouvelle étape de la vie de notre Famille Monastique de Bethléem.

Contact presse : [contact@bethleem.org](mailto:contact@bethleem.org)

---

## **Déclaration Finale élaborée et votée en Chapitre Général des Moniales de Bethléem**

Monastère Notre-Dame de la Gloire-Dieu

Les Montsvoirons, le 22 novembre 2021

*« Je me ressouviendrai de mon alliance, celle que j'ai conclue avec toi au temps de ta jeunesse, et j'établirai pour toi une alliance éternelle. » Ézéchiel 16,60*

Le long et fructueux travail de réformes de nos Constitutions, a abouti au Chapitre général extraordinaire des Sœurs de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge, et de Saint Bruno, qui se sont réunies du 31 octobre au 23 novembre 2021 au monastère Notre-Dame de la Gloire-Dieu aux Montsvoirons, en Haute-Savoie (France). L'assemblée formée par les prieures des monastères de toute la Communauté, les autres membres de droit, les déléguées de chaque monastère, ainsi que nos Assistants apostoliques, Père Jean Quris et Mère Geneviève Barrière était au nombre de 70.

Nous sommes en profonde action de grâces pour ce Chapitre qui a favorisé une qualité de dialogue, alternant des temps en assemblée avec de petits groupes de partage, et des échanges libres entre sœurs capitulantes. L'assemblée a été enrichie par la complémentarité des différentes générations et des nombreux pays représentés.

Marquant dès le début le changement vers un gouvernement moins centralisé et plus synodal, sœur Emmanuel a donné son compte-rendu de charge de Prieure générale à toute l'assemblée, et non uniquement devant le Définitoire, comme cela se faisait jusqu'à maintenant. Les sœurs conseillères ont de même rendu compte de leur charge et témoigné de façon personnelle de leur chemin de prise de conscience et de conversion. Les Assistants ont retracé leur mission et constats depuis la visite apostolique de 2015. Leur conduite ferme et bienveillante a été particulièrement féconde dans le cheminement du Conseil permanent sortant et de la Famille toute entière.

Dans son introduction spirituelle du Chapitre, sœur Emmanuel nous a appelées à l'humilité et à la vérité en nous rappelant, à la lumière du prophète Ezéchiel, combien « *Nous nous sommes enorgueillies de ce qui était pur don de Dieu. Nous nous sommes crues meilleures, et avons écouté avec complaisance les flatteries* ».

Aujourd'hui, pour aller plus loin dans cette démarche de vérité, il s'agit d'une écoute réceptive d'un apport et d'une connaissance de l'autre, à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Comme nous l'a dit Dom Mauro-Giuseppe Lepori, Abbé général de l'Ordre cistercien, lors de la retraite qu'il a prêchée en ouverture de ce Chapitre : « *Une personne ou une communauté qui savent écouter deviennent beaucoup plus significatives que celles qui veulent toujours imposer leur propre parole, leur propres idées et opinions, leurs propres sentiments ; qui écoute devient une autorité, parce qu'il laisse d'une manière mystérieuse Jésus Christ, le Verbe de Dieu, alimenter la communion* ».

Pour approfondir nos prises de conscience, le Prieur général des Frères de Saint-Jean, Frère François Xavier Cazali, est venu nous partager son expérience dans le chemin de sa congrégation, qu'il a relue à la lumière de l'épisode de l'Exode, expérience fondatrice pour le peuple hébreu.

Afin de pouvoir regarder avec lucidité nos graves dysfonctionnements, dans la continuité des rapports des Assistants (lors de l'assemblée des prieures de novembre 2020 et du Chapitre), trois membres de la cellule d'écoute - Dom Étienne Ricaud, Père Abbé émérite de Saint Benoît-sur-Loire, Anne Lannegrace, psychologue et psychanalyste, et Mère Marie Kristen, moniale de l'Abbaye de Jouques - sont venus partager et échanger avec l'assemblée sur les préconisations qu'ils nous ont transmises à partir des 25 entretiens et 6 témoignages écrits, collectés par la cellule d'écoute de janvier 2021 jusqu'à ce jour.

Comme l'a rappelé Dom Etienne Ricaud, le cahier des charges de la cellule précise notamment, dans ses objectifs, la mise en lumière des abus, « *en particulier ceux qui ont découlé d'un système de pensée déviante ou d'un agir délibéré, ainsi que ceux suscités par un agir inconscient et mal discerné, la mise en place de réformes courageuses et persévérantes des pratiques déviantes qui ont eu lieu dans nos monastères de Bethléem* ». C'est à ce titre que leur participation a été sollicitée pour le Chapitre.

Ce que nous avons vécu dans ce Chapitre, la confrontation de nos expériences partagées dans une vraie liberté de dialogue, la relecture de notre histoire, ont conduit à une recherche de la vérité dans une reconnaissance de nos erreurs et de déviances. Les témoignages douloureux de plusieurs capitulantes, elles-mêmes blessées, nous ont fait entrer dans leur souffrance et rendues plus vulnérables. Cela nous a permis de cerner les racines du système. Nous avons pu prendre conscience des conséquences graves de tels fonctionnements sur la vie de certaines sœurs encore parmi nous ou sorties, telles qu'une relation de confiance brisée avec Dieu, avec l'Église, un sentiment de vie perdue, de culpabilité, ou de manque d'écoute et de réceptivité à leur personne, voire une dépression ou une perte d'identité et de l'estime de soi.

Au cours du Chapitre, nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de reconnaître nos fautes et d'exprimer notre repentir à travers notre prière au Dieu de Miséricorde. Nous voulons autant que nous le pouvons poursuivre notre démarche de justice réparative, en dialogue avec les personnes blessées. Nous demandons humblement pardon à toutes les personnes qui ont souffert à cause de nous.

Cela nous a donné un nouvel élan dans notre engagement sur ce chemin de « changement de culture ». C'est pourquoi nous rédigeons cette déclaration finale, élaborée et votée par les capitulantes, afin de manifester notre engagement par une parole claire et explicite.

Cette déclaration s'adresse à chacun de celles et ceux qui ont témoigné d'avoir été gravement blessés par notre communauté ; nous, sœurs capitulantes, souhaitons leur dire que nous sommes déterminées à engager nos forces pour que nos dysfonctionnements et nos fautes ne soient plus la cause de telles souffrances, de telles vies brisées.

Cette déclaration s'adresse aussi à chacune de nos sœurs, notamment nos sœurs en responsabilité, afin qu'elle soit un engagement commun sur lequel nous appuyer pour continuer notre long chemin de conversion personnel et communautaire. Et c'est dans cette intention que cette déclaration a été soumise au vote des capitulantes.

Lors de nos échanges, nous avons pu nommer ces dysfonctionnements dans notre manière d'exercer l'autorité, qui ont pu aboutir à des abus ou des emprises :

- Une conception idéalisée et trop centralisée de l'autorité.
- Le rôle prépondérant de la prieure dans une exclusivité de la relation à ses sœurs. Cela peut conduire à une emprise affective et à un conformisme dans une pensée unique, aux dépens de la conscience personnelle et d'une saine circulation de vie et d'échange entre les sœurs.
- Une tendance à un maternalisme de la prieure et des responsables qui croiraient pouvoir discerner et solutionner tous les problèmes. Cela infantilise les sœurs sans prendre en compte leur liberté et leur bonne autonomie. Ni leur jugement adulte, ni leur capacité d'un discernement intérieur libre ne peuvent alors se construire. Leur esprit d'initiative ne peut pas se développer.
- Un climat d'exigence trop grand, lié à un idéal de la vie monastique fait naître la peur d'en être incapable et génère la culpabilité.
- Une certaine loi du secret pouvant engendrer des non-dits et des mensonges.
- Une circulation d'informations insuffisante a laissé les sœurs dans l'ignorance et les a déresponsabilisées.
- Le manque d'ouverture vers l'extérieur nous a fermées sur nous-mêmes dans une auto-référentialité sans possibilité de remise en question de nos certitudes.

C'est donc avec reconnaissance que la majorité des sœurs capitulantes a accueilli les préconisations de la cellule d'écoute. Elles nous donnent des repères concrets pour accompagner nos monastères dans ce chemin de réformes. Beaucoup d'entre elles sont déjà prises en compte par nos nouvelles Constitutions sur lesquelles nous travaillons depuis 2018. Celles-ci seront les nouveaux textes de référence pour la vie de nos monastères et seront aussi des garde-fous. Avec l'aide de nos Assistants apostoliques et de nos Assistants canoniques, nommés par Rome, le Père François-Xavier Dumortier, s.j. et le Père Philippe Toxé, o.p., ces nouvelles Constitutions ont été travaillées, amendées dans la collégialité, dans des va-et-vient entre le Conseil permanent, les sœurs rédactrices et les professes perpétuelles de chaque communauté. Pour les chapitres communs à la Famille, le travail s'est fait en collaboration avec nos frères. Jusqu'au Chapitre général, des amendements ont été proposés puis votés par l'assemblée des capitulantes.

Dans les changements notoires apportés par nos nouvelles Constitutions et des décisions déjà prises, nous pouvons souligner :

- Un discernement vocationnel plus avisé que par le passé.

La retraite évangélique des jeunes femmes qui demandent à discerner leur vocation se vit dans un cadre plus proche de la vie quotidienne des moniales.

Dans nos Constitutions, nous précisons aussi qu'une jeune femme ne peut être accueillie avant 22 ans et qu'elle doit avoir une maturité humaine suffisante pour s'engager dans un propos monastique. Si elle est en cours d'études, nous lui demandons de terminer son cycle d'études.

- Les durées de toute la formation initiale ont été définies selon les nouvelles normes canoniques précisées dans le document de la Congrégation des religieux : Cor Orans.

Dans les noviciats, une sœur responsable de la formation, distincte de la prieure, est nommée. Afin de mieux évaluer le chemin monastique de la jeune sœur, un conseil de formation, composé de toutes les sœurs formatrices et de la prieure, a été mis en place dans ces monastères.

La communauté est régulièrement informée et consultée aux différentes étapes de la formation initiale.

La « ratio formationis » prévoit une formation ouverte à des intervenants extérieurs qualifiés.

Le rôle de l'accompagnement spirituel a été mieux cerné, avec la distinction entre obéissance et docilité, le respect de la liberté avec la possibilité d'un accompagnement autre que celui de la prieure, et la distinction entre le for interne et le for externe, le vœu d'obéissance ne concernant que le for externe.

- Des instances de collégialité, ayant un rôle de consultation et de décision sont prévues dans nos Constitutions (chapitres et conseils au niveau local et général) permettant une participation active de chaque sœur comme pierre vivante de la communauté.

- La durée des mandats des prieures locales a été limitée à 12 ans avec une possibilité exceptionnelle pour la communauté de demander une prolongation pour trois ou six ans. Ces mandats limités permettront d'éviter un certain immobilisme, et à de plus jeunes sœurs d'apporter un renouvellement au service du charisme.

Le mandat de la prieure de Bethléem est de 6 ans renouvelable une fois.

- Au niveau de la prise en charge des sœurs malades, « *la sœur souffrante est informée et conseillée pour pouvoir prendre des décisions éclairées et donner un consentement libre aux thérapies et actes médicaux qui lui sont proposés. La prieure et la sœur infirmière veillent à respecter la liberté, la dignité et l'intimité de leurs sœurs malades.* » (Constitutions) Nous recourons à des professionnels spécialistes pour les questions de santé.

- En ce qui concerne la juste place de la Vierge Marie dans notre spiritualité :

Une formation a été initiée et doit être poursuivie pour repérer et corriger ce qui a entraîné des confusions, telles que l'identification de la prieure à la Vierge Marie.

*« Le contenu de notre promesse d'obéissance à la Vierge Marie relève de la liberté d'un engagement unique et personnel de la part de chacune de nous à l'égard de la Mère de Dieu. »* (Constitutions). Le vœu canonique d'obéissance a été nettement distingué de la consécration à Jésus par la Vierge Marie, qui relève du for interne.

Lors d'une journée de travail commune avec nos 30 frères capitulants et leur assistant Frère Cesare Falletti, OCist, nous avons également échangé en profondeur sur les défis et le charisme de notre Famille, notre vocation de solitude et communion, et la place d'une juste parole dans notre vie de silence.

Nous sommes conscientes que, même si ce Chapitre veut marquer un point de non-retour dans notre travail de réforme, il exige un changement de mentalité qui est difficile et demandera du temps et de la persévérance. Nous voulons parcourir ce chemin de manière synodale, en respectant le rythme différent de chaque sœur et de chaque communauté.

Certains monastères font déjà appel à des aides extérieures et à des professionnels, tels que des psychologues, anthropologues, pour qualifier la vie relationnelle des sœurs et favoriser une maturation humaine et psychologique, permettant d'assumer la vie monastique. Des points tels que le manque d'ouverture et d'expression de la diversité, des relations polarisées par l'affectivité, une trop grande spiritualisation qui ne prend pas en compte la dimension humaine de la personne, une idéalisation de notre vie monastique, l'infantilisation, ... demandent encore beaucoup de travail parce qu'ils sont encore ancrés dans notre culture communautaire, de manière plus ou moins subtile.

Pour avancer résolument dans l'actuation de nos réformes, et parce qu'elles nous conduiront à vivre encore plus de notre vocation et de notre charisme, nous, sœurs capitulantes, souhaitons partager à sœur Emmanuel, élue comme Prieure générale, et au Conseil permanent nouvellement élu, les priorités qui nous apparaissent à l'issue de ce Chapitre général :

- Que cette déclaration soit transmise aux chapitres de communautés en plus d'une transmission vivante et complète des actes du Chapitre.
- Qu'une priorité absolue soit donnée à la formation des prieures et des formatrices en prévoyant des sessions, de façon à pouvoir ainsi préparer et anticiper le renouvellement des prieures.
- Que les prochaines visites canoniques soient particulièrement orientées vers l'évaluation et la mise en acte des décisions du Chapitre général et des préconisations de la cellule d'écoute dans nos communautés, et la mise en œuvre des Constitutions. Ces visites seront faites en priorité dans les monastères où la prieure est arrivée au terme de son mandat, en vue d'élire une nouvelle prieure.
- Que le Conseil permanent, bien qu'il bénéficie encore de la présence de nos deux Assistants apostoliques, soit attentif à faire appel, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, à des aides externes, susceptibles de nous aider à évaluer et à poursuivre nos travaux de réforme.

Au terme de ce Chapitre général, nous voulons à nouveau dire notre gratitude à l'Église qui nous accompagne avec sollicitude. Nous reprenons les mots que le Pape François avait écrits à sœur Emmanuel en mars 2021, à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de notre Famille : *« Je suis heureux que cet événement coïncide avec la révision de vos Constitutions, marquant un beau renouveau de la charité et de la communion, dans la fidélité au charisme fondateur. « La nouveauté introduite par la crise voulue par l'Esprit n'est jamais une nouveauté en opposition à ce qui est ancien, mais une nouveauté qui germe de l'ancien et le rend toujours fécond. » (Discours à la Curie romaine, 21 décembre 2020). Je forme pour l'avenir le vœu que chaque moine et chaque moniale, dans le silence*

*de sa contemplation, vive une générosité toujours plus grande dans le don de sa vie pour l'Église et pour le monde, puisée dans une rencontre toujours plus profonde et aimante avec le Christ. »*

Dans l'Espérance, nous confions notre chemin au Dieu Tout-Puissant, à la Vierge Marie et à Saint Bruno.